

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE TOULOUGES 66350**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 2024/12/12**

## SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation :  23/11/2024	<u>Présents</u> : Mmes Béatrice BAILLEUL, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Laurette NARANJO, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Ginette SZEMBEL, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Pierre DEMONTE, Michel PLAZA
<u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 14	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : Nicolas BARTHE procuration à Serge CIVIL, Sandrine BOUILS procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK procuration à Pascale MICHEL, Patrice PASTOU procuration Béatrice BAILLEUL  <u>Absents</u> : Pascal BLASCO, Muriel REAL, Raymonde BRESSON

### Cotisation à l'Union Départementale des CCAS – UDCCAS

Béatrice BAILLEUL, membre du Conseil d'Administration expose le dossier.

Le CCAS de Toulouges adhère à l'Union Nationale des CCAS depuis 2015.

L'Union Nationale des CCAS est une association loi 1901 qui accompagne les CCAS dans toutes leurs missions, leurs activités en leur proposant des conseils juridiques, des formations, des banques de données et d'expériences.

Le jeudi 7 octobre 2021 a été créé, sous l'égide de l'association des Maires et des Adjointes des Pyrénées-Orientales, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Union Départementales des Associations Familiales des Pyrénées-Orientales, l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS 66). Le Président est Robert Raynaud, élu à la Commune de Le Soler.

L'UDCCAS 66 a pour but de regrouper les CCAS des Pyrénées-Orientales et de former un véritable réseau, d'assurer une représentation locale de ses membres au niveau national et de promouvoir les différentes actions des CCAS locaux.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'UDCCAS, il a été décidé, lors de l'Assemblée Générale d'instaurer une cotisation annuelle des CCAS adhérents, sur la base du nombre d'habitants de la Commune.

Pour le CCAS de Toulouges, le montant de la cotisation s'élèvera à 70€.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** le versement de la cotisation à l'Union Départementale des CCAS.

Fait à Toulouges, le 06 décembre 2024

Le Président du CCAS,  
Nicolas BARTHE

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 16/12/24